



Alerte presse du 18 décembre 2018

#CITE / #TransitionÉcologique / #RénovationÉnergétique / #Bâtiment / @Capeb_fr

Le remplacement des fenêtres réintégré dans le CITE : la CAPEB se félicite de cette mesure-clé pour la transition énergétique

Patrick Liébus, président de la CAPEB : « Je salue l'annonce de monsieur de Rugy qui a enfin entendu notre appel et engage aujourd'hui une mesure concrète en faveur de la rénovation énergétique. Le crédit d'impôt pour le remplacement des fenêtres est ce que l'on appelle un dispositif vertueux : bon pour les Français, bon pour la planète et bon pour les entreprises ! »

Paris le 18 décembre 2018 - Le ministre de la Transition écologique a annoncé hier soir sur Europe 1 le rétablissement du crédit d'impôt pour les fenêtres. C'est une vraie victoire pour la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (**CAPEB**) qui a défendu sans relâche l'efficacité écologique et économique de cette aide aux travaux auprès des pouvoirs publics.

Depuis juin dernier, date à laquelle le remplacement des fenêtres anciennes avait été exclu du périmètre du CITE, la CAPEB appelle de ses vœux un retour en arrière de la part du Gouvernement. Cette mesure avait suscité la colère et l'incompréhension de tout le secteur du bâtiment, auquel le Gouvernement fixait en parallèle un objectif plus qu'ambitieux en matière de rénovation énergétique : 500 000 logements rénovés par an.

« Il n'y avait aucune raison d'exclure le remplacement des menuiseries vétustes du CITE. Sitôt entrée en vigueur, cette mesure a fait chuter l'activité des entreprises de menuiserie et mis un coup de frein aux travaux de rénovation énergétique, qui sont pourtant une urgence pour le pays. Toutes nos rencontres avec les représentants du Gouvernement ont fini par porter leurs fruits : nous avons convaincu sur la pertinence économique, écologique et sociale d'un élargissement du périmètre du CITE à l'ensemble des travaux ayant un impact sur la performance énergétique des logements » se félicite Patrick Liébus, président de la CAPEB.

Le dispositif annoncé par François de Rugy concernerait le remplacement des fenêtres simple vitrage par des doubles vitrages, avec un crédit d'impôt plafonné à 100 € par fenêtre. Ce coup de pouce fiscal va bénéficier directement aux particuliers, accélérer la rénovation des passoires thermiques et soutenir l'activité des entreprises du bâtiment.

« Les clients seront ainsi accompagnés pour engager des travaux, nos entreprises pourront voir, je l'espère, leurs carnets de commandes se garnir et maintenir l'activité et l'emploi. Sans compter qu'il s'agit d'un geste de plus pour notre planète » ajoute Patrick Liébus.

La prochaine étape sera de sanctuariser le CITE au moment de sa transformation en prime, prévue en janvier 2020. Pour garantir l'efficacité de ce dispositif, il ne faudra en aucun cas le rogner ou le conditionner au niveau de ressource des ménages.

En parallèle, il sera indispensable de mieux faire connaître les aides disponibles, afin qu'elles puissent réellement bénéficier à tous et permettent de dynamiser le nombre de chantiers. La CAPEB souhaite que les pouvoirs publics conduisent une **véritable campagne d'information et de sensibilisation** à destination des particuliers, sur les différentes aides, subventions et types travaux éligibles.

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat du Bâtiment lequel dénombre :

- 419 486 entreprises employant moins de 20 salariés*, soit 98 % des entreprises du Bâtiment**
- 630 994 salariés, soit 60 % des salariés du Bâtiment
- 55 334 apprentis, soit 79 % des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 82,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

* Ce chiffre (419 486) ne comprend pas les 130 480 micro-entrepreneurs déclarant un CA au RSI

** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2017 »

La CAPEB, www.capeb.fr, est aussi sur Twitter : [@capeb_fr](https://twitter.com/capeb_fr)

Contacts presse

Hopscotch : Marylou Pernaut - Tél : 01 55 78 23 87 - mpernaut@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr